



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nevers, le **28 05 24**

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX
Tél : 03 86 71 52 20
Courriel : ddt-sefb-pole-foret-biodiversite@nievre.gouv.fr

Rapport de présentation

Objet : Schéma départemental de gestion cynégétique 2024-2030

L'article L. 425-1 du code de l'environnement prévoit que la fédération départementale des chasseurs doit élaborer un schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) pour une durée de six ans renouvelable. Ce document est ensuite approuvé par le Préfet de département après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

Le SDGC concerne différentes mesures relatives à l'amélioration de la gestion des espaces, des espèces et de la chasse, ainsi qu'à la sécurité des chasseurs et non-chasseurs. Il est opposable aux chasseurs du département.

Le projet de SDGC rédigé par la fédération des chasseurs a fait l'objet d'un important travail de concertation avec tous les partenaires concernés, notamment les représentants des agriculteurs, des forestiers et de l'administration. Il sera soumis à l'avis de la CDCFS le 6 juin prochain.

L'arrêté portant approbation du SDGC sera proposé à la signature de M. le Préfet à l'issue de la procédure de participation du public et après avis de l'autorité environnementale.

Pour le directeur départemental,

**P/Le Chef de Service /PZ
L'Adjoint au chef de service**

Stéphane GEDOUX